



**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À  
L'AGRÉGATION D'ALLEMAND (SESSION 2021)  
ENTRE  
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2  
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**L'Université Lumière Lyon 2,  
86 rue Pasteur – 69365 Lyon Cedex 07  
Représenté par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER  
ci-après désignée « Université Lyon 2 »**

**Et**

**l'École Normale Supérieure de Lyon  
15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07  
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON  
ci-après désignée « ENS de Lyon »**

L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2021 de l'agrégation d'allemand et établissent à cet effet la présente convention.

**Préambule**

Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer les enseignements suivants :

- Littérature ancienne
- Littérature classique
- Littérature moderne
- Civilisation
- Histoire des idées
- Option « Linguistique »
- Option « Littérature »
- Option « Civilisation »

## **1. Inscriptions administrative et pédagogique**

### ***1.1. Inscription administrative***

Les étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 et les étudiant.es de l'ENS de Lyon fréquentant ces enseignements devront être régulièrement inscrit.es dans leur établissement respectif et couvert.es par une assurance responsabilité civile individuelle.

### ***1.2. Inscription pédagogique***

Afin de permettre l'inscription pédagogique dans les cours communs, le/la responsable de l'agrégation d'allemand de chacun des deux établissements communiquera à son homologue de l'établissement partenaire la liste des étudiant.es concerné.es.

## **2. Organisation pédagogique**

2.1. Auront lieu à l'Université Lyon 2 les cours suivants :

- Littérature classique (pour partie)
- Option « Littérature »

2.2. Auront lieu à l'ENS de Lyon les cours suivants :

- Littérature ancienne
- Littérature classique (pour partie)
- Littérature moderne
- Histoire des idées
- Civilisation
- Option « Linguistique »
- Option « Civilisation »

2.3. Transmission des notes.

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'Université Lyon 2 seront transmises par le/la responsable de l'agrégation d'allemand de l'Université Lyon 2 au/à la responsable de l'agrégation d'allemand de l'ENS de Lyon.

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'ENS de Lyon seront transmises par le/la responsable de l'agrégation d'allemand de l'ENS de Lyon au/à la responsable de l'agrégation d'allemand de l'Université Lyon 2.

## **3. Prise en charge des heures d'enseignement**

3.1. Le total des heures équivalent TD (HETD) prises en charge par les deux établissements dans le cadre de la coopération définie par la présente convention se monte à 544 HETD (voir tableau en annexe de la présente convention).

3.2. Sur ces 544 HETD, l'Université Lyon 2 prend en charge 218 HETD et l'ENS de Lyon 326 HETD.

3.3. Les 218 HETD prises en charge par l'Université Lyon 2 se décomposent comme suit :

126 HETD (84 h CM) sont assurées par des enseignant.es-chercheur.es de l'Université Lyon 2 dans le cadre de leur service statutaire.

- 92 HETD de colles sont prises en charge par l'Université Lyon 2, dont 40 HETD assurées par des enseignant.es-chercheur.es de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire.

3.4. Les 326 HETD prises en charge par l'ENS de Lyon se décomposent comme suit :

205 HETD (122 h CM = 183 HETD + 22 HETD « colles ») sont assurées par des enseignant.es-chercheur.es de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire.

Un complément de cours de 22,5 HETD (15h CM) pour la littérature ancienne est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Un complément de cours de 13,5 HETD (9h CM) pour la littérature classique est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Un complément de cours de 22,5 HETD (15h CM) pour la civilisation (« tronc commun ») est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Un complément de cours de 13,5 HETD (9h CM) pour l'option littérature est assuré par un.e enseignant.e-chercheur.e de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire. de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire.

Des vacances pour l'option civilisation (49 HETD = 30 HETD + 2 HETD «colles») seront assurées par un.e enseignant.e-chercheur.e extérieur aux deux établissements.

3.5. La rémunération des heures de cours (soit 72 HETD) assurées par les enseignant.es-chercheur.es de l'Université Lyon 2 dans le cadre de leur service statutaire et prises en charge par l'ENS de Lyon s'effectuera sur la base du taux de l'heure complémentaire en vigueur majoré de 5% de retraite additionnelle à la date du 30 juin 2021.

Cette rémunération donnera lieu à un versement au compte de l'Agent comptable de l'Université Lyon 2 sur présentation, au plus tard le 30 juin 2021, d'une facture émise par l'Université Lyon 2.

3.6. La rémunération des heures de colles (soit 40 HETD) assurées par les enseignant.es-chercheur.es de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire et prises en charge par l'Université Lyon 2 s'effectuera sur la base du taux de l'heure complémentaire en vigueur majoré de 5% de retraite additionnelle à la date du 30 juin 2021.

Cette rémunération donnera lieu à un versement au compte de l'Agent comptable de l'ENS de Lyon sur présentation, au plus tard le 30 juin 2021, d'une facture émise par l'ENS de Lyon.

#### **4. Litige**

Pour tout litige que pourrait soulever l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

À défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

## **5. Entrée en vigueur et durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la seule année universitaire 2020-2021 et prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Lyon, le

Pour l'Université Lyon 2  
La Présidente  
Nathalie DOMPNIER

Signature et cachet

A Lyon, le

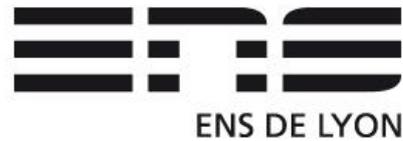
Pour l'ENS de Lyon  
Le Président  
Jean-François PINTON

Signature et cachet

**ANNEXE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
entre l'ENS de Lyon et l'Université Lyon 2  
relatif à la préparation de la session 2021 de l'agrégation d'allemand**

<b>Intitulé du cours</b>	<b>HETD prises en charge par l'ENS de Lyon</b>	<b>HETD prises en charge par l'Université Lyon 2</b>
Littérature ancienne	15h CM = 22,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  <b>Total : 22,5 HETD</b>	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  + colles = 20 HETD (EC Lyon 2)  <b>Total : 51,5 HETD</b>
Littérature classique	9h CM = 13,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  12h CM = 18h HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 31,5 HETD</b>	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  + colles = 20 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 51,5 HETD</b>
Littérature moderne	40h CM = 60 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 60 HETD</b>	Colles = 20 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 20 HETD</b>
Civilisation	15h CM = 22,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  <b>Total : 22,5 HETD</b>	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  + colles = 20 HETD (EC Lyon 2)  <b>Total : 51,5 HETD</b>
Histoire des idées	40h CM = 60 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  Colles = 20 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 80 HETD</b>	
Option linguistique	30h CM = 45 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  + colles = 2 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)	

	<b>Total : 47 HETD</b>	
Option littérature	9h CM = 13,5h HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  <b>Total : 13,5 HETD</b>	21h CM = 31,5 HETD (EC Lyon 2, service statutaire)  + colles = 12 HETD (EC Lyon 2)  <b>Total : 43,5 HETD</b>
Option civilisation	30h CM = 45 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  + colles = 4 HETD (EC ENS de Lyon, service statutaire)  <b>Total : 49 HETD</b>	
<b>Total</b>	<b>326 HETD</b>	<b>218 HETD</b>



**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À  
L'AGRÉGATION D'ANGLAIS (SESSION 2021)  
ENTRE  
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2  
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**L'Université Lumière Lyon 2,  
86 rue Pasteur – 69365 Lyon Cedex 07  
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER**

**ci-après désignée « Université Lyon 2 »**

*Et*

**l'École Normale Supérieure de Lyon  
15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07  
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON**

**ci-après désignée « ENS de Lyon »**

L'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2020 de l'agrégation externe d'anglais et établissent à cet effet la présente convention.

**Préambule**

Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer les enseignements suivants :

- Option B : Civilisation

Par ailleurs, l'Université Lyon 2 et l'ENS de Lyon co-organisent et co-financent la venue de deux intervenants extérieurs pour deux conférences de 3h chacune :

- La BBC (John Mullen, Université de Rouen)
- *Howards End*, le film (Laurent Mellet, Université de Toulouse)

## **1. Inscriptions administrative et pédagogique**

### **1.1. Inscription administrative.**

Les étudiant.e.s de l'Université Lyon 2 et les étudiant.e.s de l'ENS de Lyon suivant ces enseignements devront être régulièrement inscrit.e.s dans leur établissement respectif et couvert.e.s par une assurance individuelle.

### **1.2. Inscription pédagogique.**

Afin de permettre l'inscription pédagogique dans les cours communs, le.la responsable de l'agrégation d'anglais de chacun des deux établissements communiquera à son homologue de l'établissement partenaire la liste des étudiant.e.s concerné.e.s.

## **2. Transmission des notes**

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'Université Lyon 2 seront transmises par le.la responsable de l'agrégation d'anglais de l'Université Lyon 2 à son homologue de l'ENS de Lyon.

Les notes attribuées par un.e enseignant.e-chercheur.e ou un.e enseignant.e de l'ENS de Lyon seront transmises par le.la responsable de l'agrégation d'anglais de l'ENS de Lyon à son homologue de l'Université Lyon 2.

## **3. Prise en charge des heures d'enseignement**

3.1. Le total des heures équivalent TD (HETD) prises en charge par les deux établissements dans le cadre de la coopération définie par la présente convention se monte à 36 HETD (voir tableau en annexe de la présente convention).

Sur ces 36 HETD, l'Université Lyon 2 prend en charge 27 HETD et l'ENS de Lyon 9 HETD.

Les 27 HETD (18h CM) prises en charge par l'Université Lyon 2 sont assurées par un enseignant-chercheur de l'Université Lyon 2 dans le cadre de son service statutaire

Les 9 HETD (2 x 3hCM) prises en charge par l'ENS de Lyon sont assurées par deux intervenants extérieurs pour les deux conférences de 3h.

## **4. Litige**

Pour tout litige que pourrait soulever l'application de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

À défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

## **5. Entrée en vigueur et durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la seule année universitaire 2020-21 et prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux,

Le

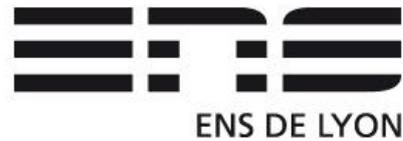
Le

La Présidente de l'Université Lumière-Lyon 2  
Nathalie DOMPNIER

Le Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON

**ANNEXE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À  
L'AGRÉGATION D'ANGLAIS (2021) ENTRE L'UNIVERSITE LYON 2 ET L'ENS DE  
LYON**

INTITULE DU COURS	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'ENS DE LYON	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'UNIVERSITE LYON 2
<p>OPTIONS</p> <p><b>Civilisation, Option B</b></p> <p>CONFERENCES</p> <p><b>La BBC, conférence</b></p> <p><b><i>Howards End</i>, le film, conférence</b></p>	<p>3h CM = 4,5 HETD</p> <p>3h CM = 4,5 HETD</p>	<p>18h CM = 27 HETD EC Lyon 2, service statutaire</p>
<b>TOTAL</b>	<b>total : 9 HETD</b>	<b>total : 27 HETD</b>



**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA PRÉPARATION À  
L'AGRÉGATION D'ESPAGNOL (SESSION 2021)  
ENTRE  
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2  
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**L'Université Lumière Lyon 2,  
86 rue Pasteur – 69365 Lyon Cedex 07  
Représenté par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER  
ci-après désignée « Université Lyon 2 »**

**Et**

**l'École Normale Supérieure de Lyon  
15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07  
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François PINTON  
ci-après désignée « ENS de Lyon »**

L'Université Lumière-Lyon 2 et l'ENS de Lyon conviennent de coopérer pour organiser une préparation à la session 2021 de l'agrégation d'espagnol et établissent à cet effet la présente convention.

**Préambule**

Dans le cadre de cette coopération, l'Université Lumière-Lyon 2 et l'ENS de Lyon s'associent pour assurer les enseignements suivants :

- Question 1 : **María de Zayas, *Novelas amorosas y ejemplares***
- Question 2 : **Federico García Lorca, *Poeta en Nueva York***
- Question 3 : **Leonardo Padura, *La novela de mi vida***
- Question 4 : **Mémoire du franquisme**
- Question 5 : **Explorations, conquêtes et revers de conquête**
- Thème
- Version

- Linguistique
- Option latin
- Option catalan
- Option portugais

## **1. Inscriptions administrative et pédagogique**

### **1.1. Inscription administrative.**

Les étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 et les élèves et les auditeurs d'agrégation de l'ENS de Lyon suivant ces enseignements devront être régulièrement inscrits dans leurs établissements respectifs et couverts par une assurance individuelle.

### **1.2. Inscription pédagogique.**

Afin de permettre l'inscription pédagogique dans les cours communs, le responsable de l'agrégation d'espagnol de chacun des deux établissements communiquera à son homologue de l'établissement partenaire la liste des étudiants concernés.

## **2. Transmission des notes**

Les notes attribuées par un enseignant-chercheur ou un enseignant de l'Université Lyon 2 seront transmises par le responsable de l'agrégation d'espagnol de l'Université Lyon 2 au responsable de l'agrégation d'espagnol de l'ENS de Lyon.

Les notes attribuées par un enseignant-chercheur ou un enseignant de l'ENS de Lyon seront transmises par le responsable de l'agrégation d'espagnol de l'ENS de Lyon au responsable de l'agrégation d'espagnol de l'Université Lyon 2.

## **3. Prise en charge des heures d'enseignement**

3.1. Le total des heures équivalent TD (HETD) prises en charge par les deux établissements dans le cadre de la coopération définie par le présent avenant se monte à 748 HETD (voir tableau en annexe du présent avenant).

3.2. Sur ces 748 HETD, l'Université Lyon 2 prend en charge 348 HETD et l'ENS de Lyon 400 HETD.

3.3. Les 348 HETD prises en charge par l'Université Lyon 2 sont assurées par des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de leur service statutaire.

3.4. Les 400 HETD prises en charge par l'ENS de Lyon se décomposent comme suit :

- 300 HETD sont assurées par des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'ENS de Lyon dans le cadre de leur service statutaire.
- 70 HTD sont assurées par un enseignant-chercheur sous convention entre l'ENS de Lyon et Lyon 3.
- 30 HETD sont assurées par des vacataires rémunérés par l'ENS de Lyon.

#### **4. Litige**

Pour tout litige que pourrait soulever l'application du présent avenant, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

A défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

#### **5. Entrée en vigueur et durée de l'avenant**

La présente convention est conclue pour la seule année universitaire 2020-2021 et prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Fait à Lyon en deux exemplaires originaux,

Le

Le

La Présidente de l'Université Lumière-Lyon 2  
Nathalie DOMPNIER

Le Président de l'ENS de Lyon  
Jean-François PINTON

**ANNEXE À L'AVENANT À LA CONVENTION de PARTENARIAT RELATIVE À  
LA PRÉPARATION DE L'AGRÉGATION D'ESPAGNOL (2021) ENTRE  
L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 ET L'ÉCOLE NORMALE SUPERIEURE DE  
LYON**

INTITULE DU COURS	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'ENS DE LYON	HEURES PRISES EN CHARGE PAR L'UNIVERSITE LYON 2
QUESTION 1 <b>María de Zayas, <i>Novelas amorosas y ejemplares</i></b>	<i>36hCM préparation aux écrits (EC convention entre l'ENS de Lyon et Lyon 3)</i> <i>16hTD préparation aux oraux (vacataire)</i> <b>total : 70 hTD</b>	<b>total : 0hTD</b>
QUESTION 2 <b>Federico García Lorca, <i>Poeta en Nueva York</i></b>	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> <b>total : 35hTD</b>	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> <b>total : 35hTD</b>
QUESTION 3 <b>Leonardo Padura, <i>La novela de mi vida</i></b>	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> <b>total : 35 hTD</b>	<i>18hCM préparation aux écrits + 8hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> <b>total : 35 hTD</b>
QUESTION 4 <b>Mémoire du franquisme</b>	<b>total : 0 hTD</b>	<i>36hCM préparation aux écrits + 16hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> <b>total : 70 hTD</b>
QUESTION 5 <b>Explorations, conquêtes et revers de conquête</b>	<b>total : 0 hTD</b>	<i>36hCM préparation aux écrits + 16hTD préparation aux oraux (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> <b>total : 70hTD</b>
THEME	<i>36hCM préparation aux écrits (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> <b>total : 54hTD</b>	<b>total : hTD</b>
VERSION	<i>10hCM préparation aux écrits (EC de l'ENS de Lyon, service statutaire)</i> <b>total : 15 hTD</b>	<i>26hCM préparation aux écrits (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)</i> <b>total : 39hTD</b>
LINGUISTIQUE		46 h CM (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire)

	<b>total : 0 hTD</b>	<b>total : 69 h TD</b>
OPTION LATIN	24hCM (Vacataires) 15hTD par EC statutaire de l'ENS de Lyon <b>total : 51 hTD</b>	<b>total : 0 hTD</b>
OPTION CATALAN	40h TD (Lecteur de l'ENS de Lyon, service statutaire) <b>total : 40 hTD</b>	15h TD (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire) <b>total : 15 hTD</b>
OPTION PORTUGAIS	40h TD (Lecteur de l'ENS de Lyon, service statutaire) <b>total : 40 hTD</b>	15h TD (EC de l'Université Lyon 2, service statutaire) <b>total : 15 hTD</b>
CONFERENCES	40h CM (Vacataires) <b>total : 60hTD</b>	<b>total : 0 hTD</b>
<b>TOTAL</b>	<b>400h TD</b>	<b>348h TD</b>